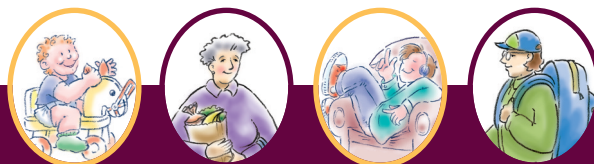


Vaccin contre l'infection par le virus du papillome humain (VPH)



« La vaccination, une bonne protection »

La personne qui reçoit le vaccin Cervarix ou Gardasil se protège contre les infections causées par les types de VPH 16 et 18 ainsi que leurs complications. Ces types sont responsables de 70 % des cancers du col de l'utérus de même que d'autres cancers de la région génitale. Le vaccin Gardasil protège aussi contre les infections des types 6 et 11 causant les verrues génitales (condylomes), qui sont les infections transmissibles sexuellement les plus fréquentes au Canada. À noter que la plupart des personnes ne savent pas qu'elles sont infectées parce que l'infection passe inaperçue. Le vaccin est indiqué même si une personne a déjà souffert d'une infection par le VPH. Les femmes vaccinées doivent continuer de suivre les recommandations pour le dépistage du cancer du col de l'utérus.

MALADIE

Le VPH se transmet :

- lors de relations sexuelles par un contact direct avec la peau ou une muqueuse d'une personne infectée, comme la vulve, le vagin, le col de l'utérus, le pénis ou l'anus.

Les infections par le VPH causent :

- des verrues génitales;
- des lésions précancéreuses du col de l'utérus, du vagin, de la vulve, du pénis et de l'anus, si l'infection persiste.

Les complications possibles de l'infection par le VPH sont :

- le cancer du col de l'utérus (environ 325 cas par année au Québec);
- les cancers du vagin, de la vulve, du pénis et de l'anus (plus rares);
- la mort (le cancer du col de l'utérus cause environ 80 décès par année au Québec).

LE VACCIN

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre les infections par les types de VPH inclus dans le vaccin ainsi que leurs complications. Le vaccin est indiqué pour les personnes âgées de 9 à 26 ans. Seul le Gardasil est homologué chez les garçons et les jeunes hommes. Plus d'une dose est nécessaire pour obtenir une bonne protection. Idéalement, la vaccination devrait être faite avant le début des activités sexuelles.

Le vaccin contre le VPH est sécuritaire. La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les symptômes ressentis après la vaccination ne sont pas nécessairement causés par le vaccin.

RÉACTIONS

Les réactions possibles au vaccin sont :

- De la douleur (50 % ou plus), de la rougeur, un gonflement (10 à 49 %), des démangeaisons (1 à 9 %) à l'endroit où l'injection a été faite.
- Un mal de tête (50 % ou plus), une fièvre légère, des nausées, des vomissements, des étourdissements, de la diarrhée, des douleurs aux jointures (10 à 49 %).
- Des malaises, des insomnies, des rougeurs sur la peau, de l'urticaire (1 à 9 %).

Ce qu'il faut faire :

- Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où l'injection a été faite.
- Prendre un médicament du type acétaminophène ou ibuprofène si la température est de 38,5 °C ou plus.
- Consulter un médecin selon la gravité des symptômes.

Comme pour tout médicament ou produit biologique, une réaction allergique reste possible. Si une réaction allergique grave devait survenir, elle débiterait dans les minutes qui suivent, et la personne qui administre le vaccin peut traiter cette réaction. C'est pourquoi il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration du vaccin.

Pour toute question, adressez-vous à la personne qui administre le vaccin, ou consultez Info-Santé (8-1-1) ou votre médecin.

